



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau, Québec K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>  1	<b>Date de la modification :</b>  2 avril 2020
<b>Bureau du directeur général des élections – N° du dossier :</b>  ECCS-RFP-19-0828	
<b>Titre :</b>  EC50295 Ruban adhésif	
<b>Date de clôture de la demande de prix :</b>  Le 29 avril 2020 à 14H00, heure de Gatineau	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>  <b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
<b>À l'attention de</b>  Chantal Sabourin	<b>Courriel:</b>  proposition-proposal@elections.ca

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECCS-RFP-18-0762 datée du 8 février 2019. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### **2.1 Question No. 3**

Question:

Page 2 de 5 de l'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX : 9. POIDS: 6 PT. (Cal. Tape)

Veillez préciser la définition du mot PT;

Veillez préciser la définition du mot Cal.

Réponse:

Il y a une erreur à la section 9 de l'Énoncé des travaux. Elle devrait lire : « 9. ÉPAISSEUR DU RUBAN : 4.4 mil ».

## **Partie 3. Modifications**

### **3.1 Modification à l'Annexe A – Énoncé des travaux de la DP**

La DP est modifiée en supprimant l'Annexe A – Énoncé des travaux dans son entièreté et en la remplaçant par l'Annexe A – Énoncé des travaux ci-jointe (révisée le 2 avril 2020).



## EC 50295 Ruban adhésif

---

### ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS

Révisé le 2 avril 2020

## SPÉCIFICATIONS

1. **DESCRIPTION DU PRODUIT LIVRABLE :** Fabrication sur mesure de rouleaux de ruban de masquage pour utilisation d'usage général de bureau et pour apposer des affiches sur diverses surfaces.
2. **NUMÉRO DE RÉFÉRENCE :** EC 50295 (06/2018)
3. **TITRE :** Ruban adhésif
4. **QUANTITÉ :** 69,000 rouleaux
5. **EXCÉDENT :**  
**Aucune quantité excédentaire ou déficitaire**  
Élections Canada ne paiera pour aucun article reçu en surplus de la quantité précisée, et ne paiera pas le montant total lorsqu'il reçoit moins d'articles que ce qui était prévu. Il incombe au fournisseur de s'assurer que la bonne quantité d'articles soit livrée.
6. **TYPE :** Ruban de masquage – couleur beige
7. **FORMAT DU RUBAN :** 0.75'' de largeur x 10 verges / 18mm x 9.144 m  
Noyau: 1.5'' ou 1'' est acceptable
8. **MATÉRIAU :** Ruban de masquage, avec adhésif amovible écologique ou équivalent
9. **ÉPAISSEUR DU RUBAN :** 4.4 mil
10. **ÉPREUVE :** Le fournisseur doit fournir un échantillon pour approbation avant la production.  
  
Envoyé à :  
Elections Canada  
Gestion du matériel, OFG,  
30 rue Victoria, Gatineau, QC, K1A 0M6.  
Attention: Responsable du projet

**11. IMAGE :**



**12. EMPAQUETAGE :**

Empaqueter dans des boîtes de carton ondulé avec un emballage approprié pour éviter l'écrasement. Toutes les boîtes doivent être remplies de la même façon et en totalité, c'est à-dire que chaque boîte doit contenir le même nombre de rouleaux. Chaque boîte ne doit pas peser plus de 35 livres.

**Étiquette d'emballage :** Identifier clairement le contenu de chaque boîte dans une police d'une dimension minimale de 20 pt tel quel :

<p><b>EC 50295 (06/2018)</b> Masking Tape / Ruban adhésif Qté: XX rouleaux</p>
--

**REMARQUE :** L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué, sinon le matériel ne sera pas accepté à la livraison.

**13. DATE DE LIVRAISON  
OBLIGATOIRE :**

**Le, ou avant, mais pas plus tard que le 6 juillet 2020**

Sur approbation du responsable du projet, des livraisons partielles seront acceptées, mais la production totale doit être livrée au plus tard le **6 juillet, 2020.**

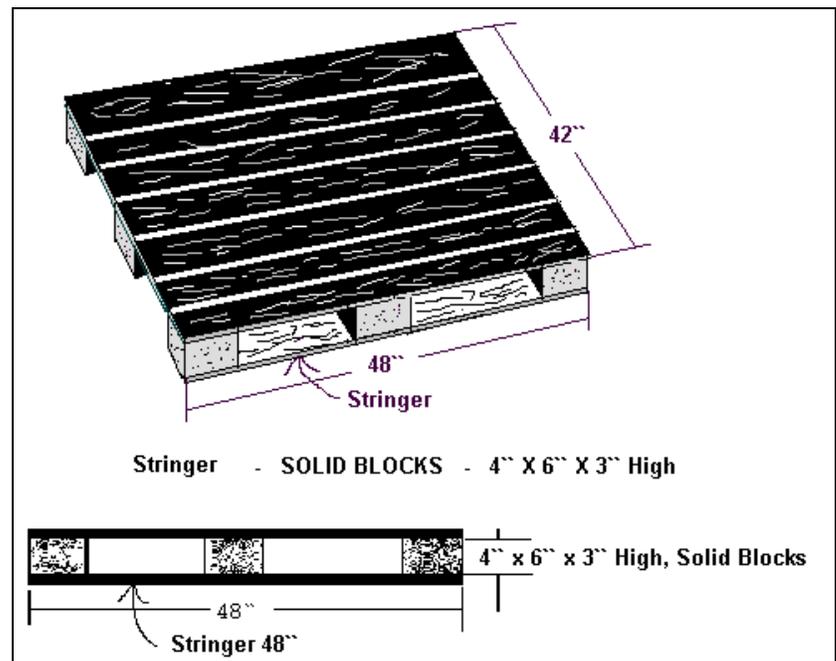
**14. LIVRAISON :**

Expédition sur des palettes non retournables de 48'' par 42''. Chaque palette **ne doit pas** faire plus de 54 po de hauteur (palette incluse). Le matériel doit être accessible pour des appareils de manutention de palettes hydrauliques portatifs.

**15. PALETTES :**

Palettes de type Brasserie – 4 entrées, 48 po de largeur, 42 po de longueur, 3 traverses de 48 po et 3 blocs.

**REMARQUE :** Le matériel qui est livré au débarcadère du Centre de distribution autrement que sur les palettes précisées NE SERA PAS ACCEPTÉ à la livraison.



**16. DESTINATION :**

Élections Canada Centre de distribution  
100-440 chemin Coventry, Ottawa, Ontario K1K 2Y5

**17. HEURES DE LIVRAISON :**  
**(Heure d'Ottawa)**

de 8h à midi / de 13h à 16h

Une notification écrite de l'arrivée d'un chargement est appréciée. Veuillez l'envoyer à :

[DistributionCentre-Centrededistribution@elections.ca](mailto:DistributionCentre-Centrededistribution@elections.ca).

**18. FACTURATION :**

Veillez envoyer votre facture à l'adresse suivante :

Fawn-Dell Flanagan  
Gestion de matériel, OGR  
Élections Canada  
30, rue Victoria  
Gatineau, Québec K1A 0M6

Ou par courriel :

[gestiondumatérielSGF-materialmanagementSMS@elections.ca](mailto:gestiondumatérielSGF-materialmanagementSMS@elections.ca)

Il est de la responsabilité du fournisseur de fournir un numéro valide d'enregistrement de taxe pour : TVH/TSG et TVQ, tel qu'applicable. Élections Canada ne validera pas les numéros d'enregistrement de taxe. Si les taxes sur les ventes sont facturées sans numéro d'enregistrement, Élections Canada ne paiera pas les taxes sur les ventes applicables.

**Les factures doivent indiquer le numéro de contrat (si applicable), le numéro de référence, la date de révision, et montrer toute correction apportée au détail du coût (si applicable.)**

**19. INSTRUCTIONS  
SUPPLÉMENTAIRES :**

**Aucun changement aux spécifications ne sera accepté à moins d'être approuvé par un représentant d'Élections Canada.**

Élections Canada doit être avisé dès que possible des coûts de toute altération. Une modification de contrat devra être établie immédiatement pour tout changement entraînant une modification des coûts.

Le fournisseur doit retourner à Élections Canada un fichier électronique contenant les composants finaux si des corrections ont été apportées à l'étape de l'épreuve avant que les factures soient approuvées pour le paiement.

L'emballage et la livraison doivent être exécutés selon les directives, car le Centre de distribution pourrait refuser d'accepter la livraison.

